

ZONES INONDABLES

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 23 AVR. 2001

Haut Vidourle

Communes de :
Brugassonnes, Canales et Argentières, Conqueyrac, Lioux,
Logrian-Florian, Pompiignan, Quissac, St-Hippolyte-du-Fort, St-Jean-de-Crieulon, St-Nazaire des Gardies, Sauve.
Pour le Préfet,
et par délégation,
L'Attaché, Chef de Bureau
M. DELOUCHE

P. P. R. Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION

Communes de Sauve (est)
et Quissac (nord)
Plan de délimitation (1/5 000 ème)

Elaboration	02 août 1996	11 juin 1999	30 mai - 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Procédure	Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation

LEGENDE
Echelle 1/5 000ème

- Limite de zone inondable
- - - Profil de crue de référence
- 20,64 m NGF Cote de crue de référence
- Ecoulements

